



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 17.06.2026

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances

**du préavis n° 55/26 relatif à une demande de crédit pour la modification du
PACom faisant suite à l'intégration de Roche au périmètre compact de
l'agglomération**

		Séances			Emoluments			Signatures
		02.06.26	jj.mm.aa	jj.mm.aa				
Rapporteur	Marc Aeberhard	x						
Membres	Antonio Cassella	x						
	Lucette Marsoni	x						
	Maxime Crisinel	x						
	Valmir Mustafa	x						

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 2 juin 2026 en compagnie de la commission ad hoc, ainsi que de M. Thierry Blanc, Municipal afin de traiter du préavis N° 55/2026 relatif à une demande de crédit pour la modification du PACom faisant suite à l'intégration de Roche au périmètre compact de l'agglomération. Nous tenons à remercier M. Blanc pour les explications fournies et le temps accordé à répondre à nos questions.

Nous tenons à rappeler au conseil que la commission des finances rapporte uniquement sur le volet financier du préavis.

Ce préavis fait suite au préavis No 24/2018 relatif au crédit de CHF 205'000.00 pour l'élaboration du plan général d'affectation ainsi que de son règlement, accordé par le conseil communal.

Suite à l'intégration de notre commune au périmètre compact de l'agglomération Rivelac, validée par la DGTL le 13 janvier 2026, une nouvelle demande de crédit pour engager une procédure de modification du PACom est soumise au vote du conseil.

Pour la commission des finances, le choix du Bureau Repetti, bureau qui a déjà œuvré à l'élaboration du PACom nous semble logique, étant donné que ce dernier connaît déjà le dossier.

Le devis du bureau est complet, avec une estimation des heures très détaillée. Après étude de l'offre de prestations du bureau Repetti, les tarifs devisés nous semblent conformes aux tarifs en vigueur.

Concernant les autres bureaux engagés, à savoir :

- le bureau Ecoscan pour la partie OPAM ;
- le bureau Geo Solution pour la partie cadastre/géomètre ;
- le bureau Gruner pour l'analyse des eaux de ruissellement du périmètre,

la commission des finances a étudié les différents devis. Le choix retenu nous semble pertinent.

A noter qu'une réserve de CHF 20'000.00 pour l'analyse et le traitement des oppositions après enquête publique est également prévu dans le montant du préavis.

L'amortissement du montant de CHF 82'307.00, calculé sur la base d'un amortissement linéaire d'une durée de 10 ans s'élève donc à CHF 8'230.70 par année dès la fin des travaux, nous paraît supportable pour notre commune.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** Le préavis N° 55/2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la modification du PACom faisant suite à l'intégration de Roche au périmètre compact de l'agglomération
- Où** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide :**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit CHF 82 307.00 TTC pour la modification du PACom faisant suite à l'intégration de Roche au périmètre compact de l'agglomération ;
 2. De financer ce montant par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité par emprunt bancaire aux meilleures conditions de marché le moment venu

Ont signé :

Antonio Cassella

Lucette Marsoni

Maxime Crisinel

Valmir Mustafa

Marc Aeberhard

